Image not found or type unknown

Autorisation de prolongation de séjour

Par **hamza_esc**, le **25/06/2009** à **14:44**

bonjour, je suis étudiant étranger, je viens de réussir mon master consultant informatique que j'ai payé moi même (6500 euro), je veux travailler en France mais j'ai un gros problème, ma carte de séjours expire le 14 septembre, ce qui me laisse 3 mois pour trouver un emploi ou stage mais malheureusement c'est trop compliqué d'en trouver un puisque c'est la période estivale et le marché est gelé, donc je voulais avoir une APS autorisation de prolongation de séjour de 6 mois à partir du 14 septembre prochain pour trouver un stage/emploi, a la préfecture de Lyon on me dit que j'ai plus le droit car je doit déposer ma demande 4 mois avant l'expiration de la carte de séjour en plus ayant déjà le diplôme ou un justificatif de réussite en main, ce qui est impossible, donc je ne sais pas si le règlement est le même partout? et est ce que y'a pas d'autres moyens de bénéficier d'une prolongation de séjour, Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés